

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Décision relatant les attributions de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la séance du conseil communautaire en date du 11/07/2020 donnant délégation au Président,
- Vu l'arrêté de délégation de signature n°2020ARR00448 du 20/07/2020, donnant délégation à Monsieur Valery GOUTTEFARDE, 5^{ème} conseiller communautaire délégué à la politique locale de l'habitat et aux gens du voyage,
- Vu la délibération n°3 du 20 mars 2018 autorisant la signature de la convention partenariale de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé sur Loire Forez agglomération.
- Vu la convention partenariale relative à la mise en œuvre du PIG d'amélioration de l'habitat privé sur Loire Forez agglomération (26/04/208 – 30/04/2021) signée le 26 avril 2018.
- Vu la délibération n°19 du 19 juin 2018 approuvant le règlement communautaire des aides financières en faveur de l'amélioration du parc privé

Afin de rendre compte des notifications d'attribution au conseil communautaire, il est cité dans la présente les bénéficiaires des subventions « Aide aux travaux de performance Energétique »

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'attribuer des subventions pour un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :

- Monsieur FAURE Stéphane 10 lotissement Champion 42170 ST JUST ST RAMBERT
- Madame PHALIPPON Stéphanie 173 route de St Jean 42560 MARGERIE CHANTAGRET
- Madame BONNEVILLE Anne Marie 393 Chemin de Bonnaire 42610 ST GEORGES HAUTE VILLE
- Madame GALLON Danielle 8 rue du pin mallet 42550 USSON EN FOREZ
- Monsieur GAGNAIRE Pierre 827 route du vallon 42550 APINAC
- Monsieur DURAND François 4 Allée des vergers 42600 MONTBRISON
- Monsieur BESSET Louis 7 allée gaspard Paporin 42600 MONTBRISON
- Monsieur BRETON Alain 36 rue des parottes 42450 SURY LE COMTAL
- Madame CORREIA DA CUNHA Joacquina 95 chemin de grimodet 42380 PERIGNEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201109-2020DEC0642-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

La présente décision porte sur la réalisation de l'opération suivante :
Travaux d'amélioration de logement ancien –Travaux de performance Energétique

Article 2 : Conformément au règlement communautaire des aides financières en faveur de l'amélioration du parc privé, à compter de la date de décision d'attribution de la subvention par Loire Forez agglomération, le bénéficiaire doit :

- engager son opération (engagement des travaux notamment) dans un délai de 1 an.
- terminer son opération dans un délai de 3 ans

Au-delà de ces délais, les subventions sont réputées perdues pour le bénéficiaire.

Article 3 : Les crédits nécessaires ont été engagés sur le budget habitat : opération 7379.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 9 novembre 2020

Pour le Président,
Par délégation,
Le conseiller délégué à la politique locale
de l'habitat et aux gens du voyage,



Valery GOUTTEFARDE

*Le Président,
- certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente
décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal
administratif de Lyon via le
site www.telerecours.fr dans
un délai de deux mois à
compter de la publication.*